

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE**

### **SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025**

#### **2025.12.16 – 1/6 Délibération portant acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026**

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du deux décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de présents (voix délibératives) :	9 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	06 (6)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

#### **Étaient présents :**

Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire  
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;  
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;

#### **Avaient donné pouvoir :**

Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. BOUSSARD ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à M. GLEIZE ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;  
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;

#### **Etaient excusés :**

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;  
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92, M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;  
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMELONNE, Déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire  
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;  
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;  
Conseil Régional d'Île de France, M. Vincent JEANBRUN, délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire,  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;

**Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;**  
**Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;**  
**SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;**  
**Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire ;**  
**SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;**

**Assistait également :**

**SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;**  
**SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;**  
**CD92, Mme MEZITI Myryem**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1<sup>er</sup> décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte adopté par la délibération n° 2017.01.26 – 3/5 du 26 janvier 2017 ;

**Vu** les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

**Considérant** que le Syndicat Mixte, structure porteuse du SAGE de la Bièvre, assure l'animation et le secrétariat technique et administratif de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Bièvre ;

**Sur** proposition de Monsieur le Président ;

**Le Comité Syndical délibère,**

**Article 1** : Prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026.

**Article 2** : Prend acte de la présentation de la « feuille de route » du syndicat pour 2026.

À l'Haÿ-les-Roses, le 16 décembre 2025,

Le Président du SMBVB,

La présente délibération est certifiée

exécutoire

Étant transmise en Préfecture le : 18/12/2025  
Affichée le : 18/12/2025



Christian MÉTAIRIE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE**

### **SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025**

**2025.12.16 – 2/6 Délibération autorisant Monsieur le Président à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'animation relative au Contrat Bièvre « Eau, Climat et trame Verte et Bleue » 2026-2030 pour les années 2026-2028**

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du deux décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de présents (voix délibératives) :	9 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	06 (6)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

**Étaient présents :**

Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire  
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;  
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;

**Avaient donné pouvoir :**

Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. BOUSSARD ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à M. GLEIZE ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;  
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;

**Étaient excusés :**

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;  
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;  
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMELONNE, Déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire  
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Déléguée titulaire ;  
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;  
Conseil Régional d'Île de France, M. Vincent JEANBRUN, délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire,  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;

**SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC**, Délégué titulaire ;  
**Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations** (78), **Mme, Sarah RABAULT**, Déléguée titulaire ;  
**Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre** (94), **M. Stéphane RABUEL**, Délégué titulaire ;  
**Conseil Départemental des Hauts-de-Seine**, **M. Jean-Yves SENANT**, Délégué titulaire ;  
**SIAVB, M. Michel SENOT**, délégué titulaire ;  
**Communauté d'Agglomération Paris Saclay** (91), **M. Guy TREBULLLE**, Délégué titulaire ;  
**SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX**, délégué titulaire ;

**Assistait également :**  
**SMBVB, Mme Maëva RODIER**, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;  
**SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA**, Responsable Administrative et Financière ;  
**CD92, Mme MEZITI Myryem**

---

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1<sup>er</sup> décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

**Vu** l'Arrêté inter-préfectoral n° 2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre ;

**Vu** l'Arrêté Inter préfectoral n°2023/02397 du 04 juillet 2023 portant approbation du SAGE de la Bièvre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

**Vu** les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

**Vu** le 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2025-2030), prévoyant l'attribution d'une subvention de 50% pour les cellules d'animation du contrat ;

**Considérant** que le Contrat participe à la mise en œuvre opérationnelle du SAGE sur le bassin versant de la Bièvre ;

**Entendu** le rapport du Président,

**Sur proposition** de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical délibère, et,**

**Article 1 : Autorise** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de L'Eau Seine-Normandie ainsi que la Région Ile-de-France ou tous autres financeurs pour l'animation du bilan du contrat Bièvre « Eau, Climat et trame Verte et Bleue » pour les années 2026-2028.

**Article 2 : Charge** Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 16 décembre 2025,

Le Président du SMBVB,

La présente délibération est certifiée exécutoire

Étant transmise en Préfecture le : 18/12/2025  
Affichée le : 18/12/2025



Christian MÉTAIRIE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE**

### **SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025**

**2025.12.16 – 3/6 Délibération autorisant Monsieur le Président à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'animation relative à la « Gestion à la source des eaux pluviales » sur le bassin versant de la Bièvre pour les années 2026-2028**

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du deux décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de présents (voix délibératives) :	9 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	06 (6)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

#### **Étaient présents :**

Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire  
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;  
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;

#### **Avaient donné pouvoir :**

Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. BOUSSARD ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à M. GLEIZE ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;  
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;

#### **Étaient excusés :**

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;  
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;  
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMELONNE, Déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Régional d'Ile de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire  
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Déléguée titulaire ;  
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;  
Conseil Régional d'Ile de France, M. Vincent JEANBRUN, délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire,  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;

**SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC**, Délégué titulaire ;  
**Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT**, Déléguée titulaire ;  
**Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL**, Délégué titulaire ;  
**Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT**, Délégué titulaire ;  
**SIAVB, M. Michel SENOT**, délégué titulaire ;  
**Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLLE**, Délégué titulaire ;  
**SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX**, délégué titulaire ;

**Assistait également :**

**SMBVB, Mme Maëva RODIER**, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;  
**SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA**, Responsable Administrative et Financière ;  
**CD92, Mme MEZITI Myryem**

---

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1<sup>er</sup> décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

**Vu** l'Arrêté inter-préfectoral n° 2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre ;

**Vu** l'Arrêté Inter préfectoral n°2023/02397 du 04 juillet 2023 portant approbation du SAGE de la Bièvre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

**Vu** les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

**Vu** le 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2025-2030), prévoyant l'attribution d'une subvention de 50% pour l'animation pluviale ;

**Considérant** l'importance de l'enjeu lié à la gestion des eaux pluviales et notamment la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement ;

**Entendu** le rapport du Président,

**Sur proposition** de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical délibère, et,**

**Article 1 : Autorise** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'animation « gestion à la source des eaux pluviales » pour les années 2026-2028.

**Article 2 : Charge** Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 16 décembre 2025,

Le Président du SMBVB,

La présente délibération est certifiée exécutoire

Étant transmise en Préfecture le : 18/12/2025

Affichée le : 18/12/2025



Christian MÉTAIRIE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE**

### **SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025**

**2025.12.16 – 4/6 Délibération autorisant Monsieur le Président à solliciter l'aide financière auprès de la Région Ile-de-France pour la cellule animation du Contrat Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » du SMBVB pour l'année 2026**

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du deux décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de présents (voix délibératives) :	9 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	06 (6)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

**Étaient présents :**

*Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire  
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;  
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;*

**Avaient donné pouvoir :**

*Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. BOUSSARD ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à M. GLEIZE ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;  
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;*

**Étaient excusés :**

*Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;  
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92, M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;  
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMELONNE, Déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Régional d'Ile de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire  
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;  
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;  
Conseil Régional d'Ile de France, M. Vincent JEANBRUN, délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire ,  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;  
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;*

**SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC**, Délégué titulaire ;  
**Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT**, Déléguée titulaire ;  
**Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL**, Délégué titulaire ;  
**Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT**, Délégué titulaire ;  
**SIAVB, M. Michel SENOT**, délégué titulaire ;  
**Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE**, Délégué titulaire ;  
**SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX**, délégué titulaire ;

**Assistait également :**

**SMBVB, Mme Maëva RODIER**, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;  
**SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA**, Responsable Administrative et Financière ;  
**CD92, Mme MEZITI Myryem**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1<sup>er</sup> décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

**Vu** l'Arrêté inter-préfectoral n°2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre ;

**Vu** l'Arrêté Inter préfectoral n°2023/02397 du 04 juillet 2023 portant approbation du SAGE de la Bièvre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

**Vu** la convention

**Vu** les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

**Entendu** le rapport du Président,

**Sur proposition** de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical délibère, et,**

**Article 1 : Autorise** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Ile-de-France pour le fonctionnement de la cellule animation du Contrat 2024-2026.

**Article 2 : Charge** Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 16 décembre 2025,

Le Président du SMBVB,

La présente délibération est certifiée exécutoire



Étant transmise en Préfecture le : 18/12/2025

Affichée le : 18/12/2025

Christian MÉTAIRIE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE**

### **SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025**

#### **2025.12.16 – 5/6 Délibération portant modification de l'allocation forfaitaire de télétravail**

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du deux décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de présents (voix délibératives) :	9 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	06 (6)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

#### **Étaient présents :**

Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire  
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;  
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;

#### **Avaient donné pouvoir :**

Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. BOUSSARD ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à M. GLEIZE ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;  
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;

#### **Étaient excusés :**

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;  
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;  
Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;  
Etablissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92, M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;  
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;  
Etablissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMELONNE, Déléguée titulaire ;  
Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire  
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;  
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;  
Etablissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Déléguée titulaire ;  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;  
Conseil Régional d'Île de France, M. Vincent JEANBRUN, délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire,  
Etablissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;  
Etablissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;

**Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;**  
**Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;**  
**Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;**  
**SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;**  
**Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire ;**  
**SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;**

**Assistait également :**

**SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;**  
**SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;**  
**CD92, Mme MEZITI Myryem**

---

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 133 ;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

**Vu** le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

**Vu** décret n° 2019-637 du 25 juin 2019 insère la possibilité, outre les personnes dont l'état de santé le justifie, pour les personnes en situation de handicap et de grossesse, de déroger aux 3 jours maximum de jours télétravaillés ;

**Vu** décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 est venu modifier le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 pour permettre une meilleure adéquation des modes de travail à l'évolution des besoins et des modalités d'organisations ;

**Vu** décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

**Vu** Arrêté du 23 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats

**Vu** l'arrêté du 3 avril 2024 relatif au montant plafond du « forfait télétravail » pour l'année 2024 porte de 253,44 à 282,24 euros le montant annuel maximum de ce forfait.

**Vu** la délibération 2021.12.06 - 5.6 du 06 décembre 2021 du SMBVB fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail ;

**Vu** l'avis favorable du comité social territorial en date du 27 novembre 2025 ;

**Considérant ce qui suit :**

L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci. L'employeur prend également en charge un montant du « forfait télétravail » qui est fixé à 2,88 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 253,44 euros par an. L'arrêté du 3 avril 2024 relatif au montant plafond du « forfait télétravail » pour l'année 2024 porte de 253,44 à 282,24 euros le montant annuel maximum de ce forfait.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré ;**

**Décide :**

**Article 1 :**

*Le Syndicat* prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci. *Le Syndicat* prend également en charge un montant du « **forfait télétravail** » conformément au montant maximum fixé au décret en vigueur.

**Article 2 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 17 décembre 2025.

**Article 3 :**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrit au budget.

**Article 4 :**

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les conditions qui rentreront en vigueur ;

**Article 5 :**

Modifie l'article 6 de la délibération n°2021.12.06 - 5/6 du 6 décembre 2021 ;

À l'Haÿ-les-Roses, le 16 décembre 2025,

Le Président du SMBVB,

La présente délibération est certifiée exécutoire



Étant transmise en Préfecture le : 18/12/2025  
Affichée le : 18/12/2025

Christian MÉTAIRIE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE**

### **SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025**

#### **2025.12.16 – 6/6 Délibération modifiant les modalités de remboursements des frais de déplacement et d'hébergement**

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du deux décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de présents (voix délibératives) :	9 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	06 (6)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

#### **Étaient présents :**

Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire  
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire  
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;  
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;

#### **Avaient donné pouvoir :**

Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. BOUSSARD ;  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à M. GLEIZE ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;  
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;

#### **Étaient excusés :**

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;  
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;  
Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;  
Etablissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92, M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;  
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;  
Etablissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMELONNE, Déléguée titulaire ;  
Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire  
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;  
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;  
Etablissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Déléguée titulaire ;  
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;  
Conseil Régional d'Île de France, M. Vincent JEANBRUN, délégué titulaire ;  
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire,  
Etablissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;  
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;  
Etablissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;  
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;

**Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;**  
**Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;**  
**Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;**  
**SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;**  
**Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire ;**  
**SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;**

**Assistait également :**

**SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;**  
**SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;**  
**CD92, Mme MEZITI Myryem**

### **1) Les frais de transport**

#### Utilisation par les agents de leur véhicule personnel.

Dès lors que l'intérêt du service l'exige, l'autorité peut autoriser l'agent à utiliser son véhicule personnel.

La collectivité doit vérifier que l'agent a souscrit une assurance garantissant de manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles.

L'agent est alors indemnisé soit sur la base du transport public de voyageur le moins cher, soit sur la base d'indemnités kilométriques. Si l'autorité territoriale l'autorise, l'agent peut aussi prétendre au remboursement des frais de parkings ou d'autoroute, sur présentation des justificatifs correspondants à l'ordonnateur. Ce remboursement n'est possible que si ces frais n'ont pas déjà été pris en charge à un autre titre.

Les indemnités kilométriques sont fixées par arrêté en fonction de la puissance fiscale du véhicule et de la distance parcourue. L'arrêté du 3 juillet 2006 les fixe ainsi qu'il suit en euro par kilomètre :

	Jusqu'à 2000 Km	Entre 2001 et 10 000Km	Après 10 000 Km
Véhicule ne dépassant pas 5 CV	0,32 €	0,40 €	0,23 €
Véhicule de 6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

### **2) Le remboursement des frais de mission**

L'agent qui se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative ou de sa résidence familiale pour effectuer une mission a droit au remboursement de ses frais de mission.

Les taux fixés ci-dessous s'appliquent également aux agents qui suivent une formation dispensée en cours de carrière soit en relation avec les fonctions qu'il exerce, soit pour accéder à un nouveau cadre d'emploi. Les indemnités de mission sont versées par la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

Cela concerne l'hébergement et la nourriture.

## L'hébergement

Ce montant est aujourd'hui de 90 € (l'article 3 du décret du 3 juillet 2006). La production des justificatifs de paiement de l'hébergement se fait auprès de l'ordonnateur.

## Les repas

L'indemnité forfaitaire de repas est fixée à 20 € par repas selon l'article 3 du décret du 3 juillet 2006.

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** l'arrêté du 24 avril 2006 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2001 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues aux articles 31 et 32 du décret n°09(")437 du 28 mai 1990 modifié et modifiant l'arrêté du 1" juillet 1999 fixant les taux des indemnités forfaitaires de déplacement prévues aux articles 9 et 36 du décret n°090-437 du 28 mai 1990 modifié

**Vu** le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissement publics mentionnés à l'article 2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,

**Vu** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**Vu** l'arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire,

**Vu** l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006,

**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006,

**Vu** le décret n° 2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

**Vu** le décret n° 2010-671 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;

**Vu** la délibération N° 2018.11.09 - 2.11 actant les modalités de remboursements des frais de déplacement et d'hébergement ;

**Le Comité Syndical délibère et,**

**Article 1 : Approuve** la prise en charge partielle des abonnements « trajets domicile-travail » selon le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 ;

**Article 2 : Approuve** le montant forfaitaire de remboursement de repas et d'hébergement fixé par l'article 3 du décret du 3 juillet 2006 modifié par le décret N° 2024-746 du 6 juillet 2024.

**Article 3 : Approuve** le montant forfaitaire de remboursement des frais kilométriques fixé selon le décret du 3 juillet 2006 modifié par le décret N° 2024-746 du 6 juillet 2024 ;

**Article 4 : Dit** que les montants forfaitaires évoluent selon les conditions qui rentreront en vigueur ;

**Article 5 : Dit** que les crédits sont prévus au budget principal au chapitre 11 et 12.

À l'Haÿ-les-Roses, le 16 décembre 2025,

Le Président du SMBVB,

La présente délibération est certifiée exécutoire



Étant transmise en Préfecture le : 18/12/2025  
Affichée le : 18/12/2025

Christian MÉTAIRIE